

CONDITIONS GÉNÉRALES

Notre philosophie:

La raison d'être de notre activité, notre mission est d'offrir à un large public une activité sportive saine, thérapeutique et conviviale adaptée aux besoins de chacun. Les valeurs principales sur lesquelles se base notre mission est la qualité.

- *qualité de l'environnement dans lequel nous donnons nos cours*
- *qualité de notre formation (cours de formation continu, brevets)*
- *qualité du service, attentifs aux attentes de nos clients, loyauté, sérieux*

Notre engagement:

Notre activité a pour but d'améliorer sensiblement la qualité de vie des participants. Nous nous engageons à:

- *fournir des cours de qualité, innovants et variés*
- *à être à votre écoute*
- *à viser une amélioration continue*
- *à vous enchanter !*

Inscription:

Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription et du récépissé. Ce bulletin représente l'engagement définitif du participant. L'inscription est ferme (frais d'annulation 40.-frs.).

Responsabilité:

Le participant doit être assuré personnellement contre les risques en matière d'accident. La direction du cours se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie survenu durant le cours.

Absences:

Les cours non effectués ne sont pas remboursés. En cas de maladie prolongée ou d'accident, un certificat médical doit être envoyé dans les meilleurs délais. Les cours pourront être remplacés, dans la mesure du possible, pendant la période en cours.

Vols:

La direction du cours décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Toutefois, pour plus de sécurité, les éventuels objets de valeur peuvent être déposés auprès des responsables.

Cours:

Les responsables peuvent, à titre exceptionnel, modifier les dates des cours, sans que les participants ne puissent prétendre à quelque indemnité.

Important :

Cours agréé par les caisses complémentaires: Concordia, AXA, Helsana, Progrès, Groupe Mutuel, CSS, Wincare, Swica, Sanitas, Atupri, ÖKK, Provita. Ces différentes caisses prennent en charge, partiellement, le coût du cours (renseignez-vous). Pour le remboursement/participation au frais du cours d'Aqua-fit par votre assurance veuillez remplir l'attestation de participation. Après signature de l'une des deux instructrices vous pourrez l'envoyer à votre assurance.